

6.5

Interdictions

6.5 INTERDICTIONS

6.5.1 Interdictions d'effectuer une opération sur valeurs

Les Métaux Canadiens Inc.

Interdit à Robert Boisjoli, Victor Cantore, Roland Courtemanche, Claude Dufresne, Michel Gagnon, Stéphane Leblanc, Patrick Moryoussef, Dany Paradis, Pierre Renaud et Claude Rousseau d'effectuer, directement ou indirectement, toute activité reliée à des opérations sur les valeurs de Les Métaux Canadiens Inc. parce que l'émetteur n'a pas déposé un rapport technique conforme aux dispositions du Règlement 43-101 et que ces personnes sont des administrateurs ou des dirigeants de l'émetteur qui peuvent avoir été informées de tout fait ou changement important concernant l'émetteur qui n'a pas été rendu public.

L'interdiction est prononcée le 15 août 2016 et demeure valide jusqu'à ce qu'elle soit modifiée ou levée.

Décision n°: 2016-SMV-0033

6.5.2 Révocations d'interdiction

Aucune information.